La loi des taux de transport des Provinces Maritimes (17 Geo. V, chap. 44) en vigueur depuis le 1er juillet 1927 décrète que les comptes des lignes du Canadien National à l'est de Lévis et de Diamond Junction, Québec, soient tenus séparément de ceux du reste du réseau du Canadien National. Ces lignes sont appelées "Lignes de l'Est" du Canadien National. La loi décrète aussi que les tarifs spécifique de transport des marchandises sur ces lignes soient réduits de 20 p.c. Les autres chemins de fer en exploitation dans ce territoire protégé ont le droit de faire des réductions similaires dans leurs tarifs et d'en réclamer la différence à la Commission des chemins de fer du Canada. Les différences entre les tarifs réduits et les tarifs normaux sont considérées comme des recettes par le réseau National et versées par le gouvernement fédéral. Les sommes payées en vertu des dispositions de la loi à toutes les compagnies de chemin de fer se montent à \$1,353,464, \$2,758,893, \$3,092,677, \$3,615,218, \$2,554,673, \$1,922,073, \$1,989,130, \$2,529,394 et \$2,348,399 respectivement pour les années 1927-35.

Le système d'exploitation du Réseau National comporte cinq secteurs, savoir: secteur de l'Atlantique, embrassant toutes les lignes à l'est de Rivière-du-Loup et Monk (Québec), 3,331 milles; secteur Centre, comprenant le territoire à l'ouest de ces endroits jusqu'à Port-Arthur et Armstrong, et au sud jusqu'à Portland (Maine), 7,507 milles; secteur Ouest, c'est-à-dire toutes les lignes à l'ouest de Port Arthur et Armstrong, y compris la ligne de Duluth, 11,385 milles; le Grand Trunk Western, toutes les lignes des Etats de Michigan, Indiana et Illinois, 1007 milles; et enfin le secteur Central Vermont, allant d'Iberville (Québec) à New London (Connecticut), 455 milles.

Le pont de Québec, qui traverse le St-Laurent en amont de la ville de Québec et dont la travée principale mesure 1,800 pieds et qui porte en plus d'une voie simple, un trottoir pour les piétons et une chaussée pour les automobiles, fait partie du réseau du Canadien National.

Figurent au tableau 20 les principales statistiques relatives au trafic du Réseau National en 1934 et 1935.

20.—Trafic du Canadien National (lignes au Canada et aux Etats-Unis), années civiles 1934 et 1935.¹

| Détails. | 1934. | 1935. |
|---|--|--|
| Parcours des trains (en milles)— De voyageurs. De marchandises. Mixtes. Spéciaux. Wagons automoteurs. | 16,027,908 21,466,660 4,176,424 25,461 1,497,301 | 16,169,664 22,271,773 4,198,572 27,176 1,584,568 |
| Totaux, parcours des trains, en milles ² | 43,193,754 | 44,251,753 |
| Parcours des wagons (en milles)— A voyageurs— Wagons-alon, wagons-lits et buffet Bagage, service postal, messageries, etc | 85,990,655 47,450,926 | 87,149,393 48,619,941 |
| Totaux, parcours des wagons à voyageurs, en milles2 | 133,441,581 | 135,769,334 |
| A marchandises— A marchandises, chargés A marchandises, vides. Fourgons. | 598,030,613 297,329,663 24,021,669 | 630,951,060 292,163,484 25,105,630 |
| Totaux, parcours des trains de marchandises, en wagons- mîlles² | 919,381,945 | 948,220,174 |

¹ A l'exclusion des lignes électrifiées.

² A l'exclusion du service du travail.